

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

SOMMAIRE

<i>I. Le cadre général du budget.....</i>	<i>p.1</i>
<i>II. La section de fonctionnement.....</i>	<i>p.2</i>
<i>III. La section d'investissement.....</i>	<i>p.4</i>
<i>IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation.....</i>	<i>p.5</i>

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet www.bpicom.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

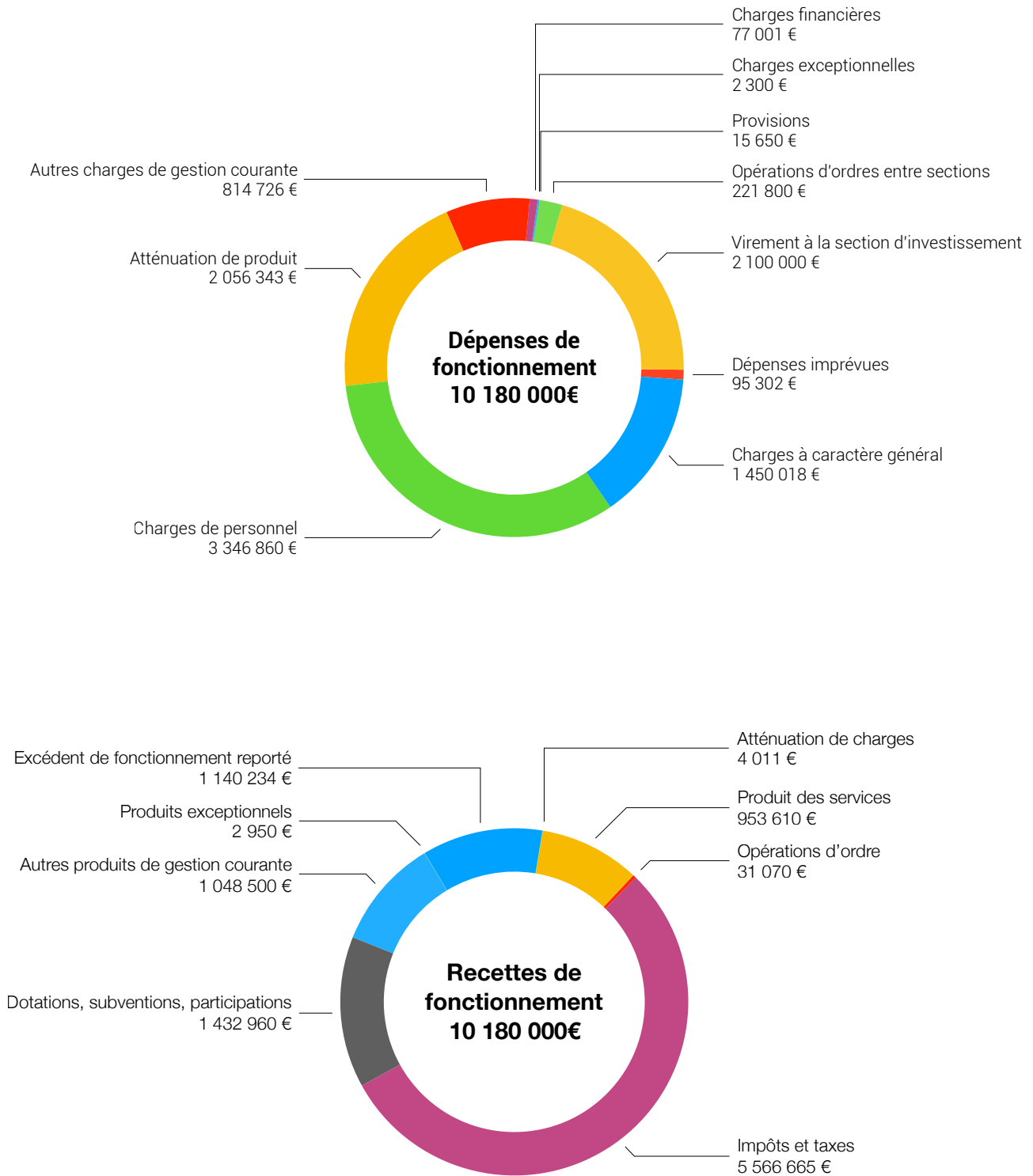
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 12 avril 2018 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 15 février 2018.

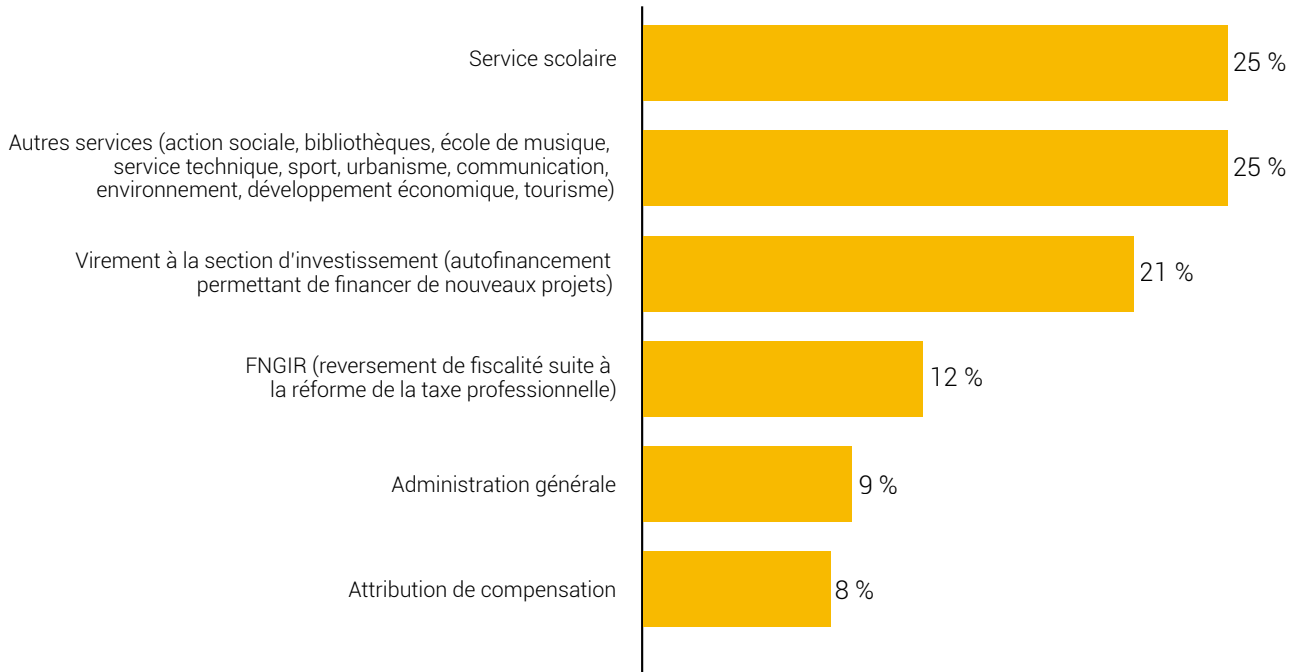
Il a été établi en tenant compte du nouveau périmètre de la communauté de communes qui compte, au 1^{er} janvier 2018, 10 nouvelles communes, soit 45 communes et une population totale de 19 916 habitants.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité ; d'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), et de l'autre la section d'investissement.

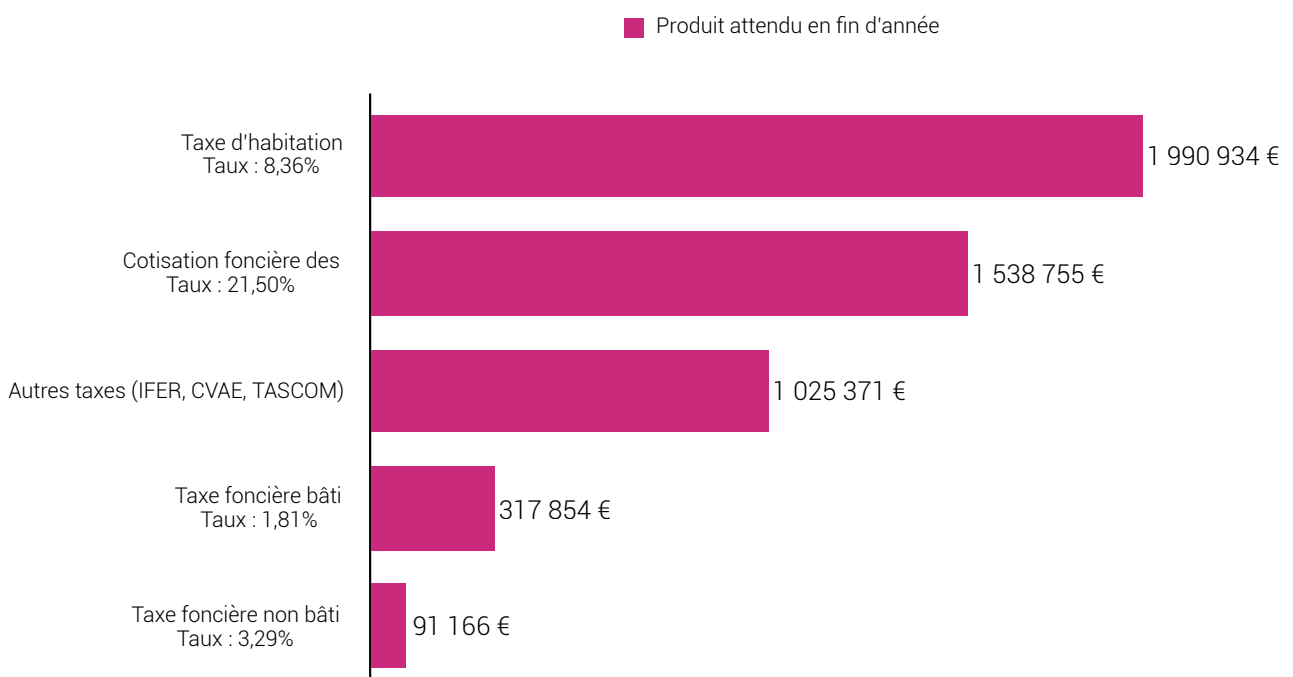
II. La section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement se répartissent selon les services suivants :

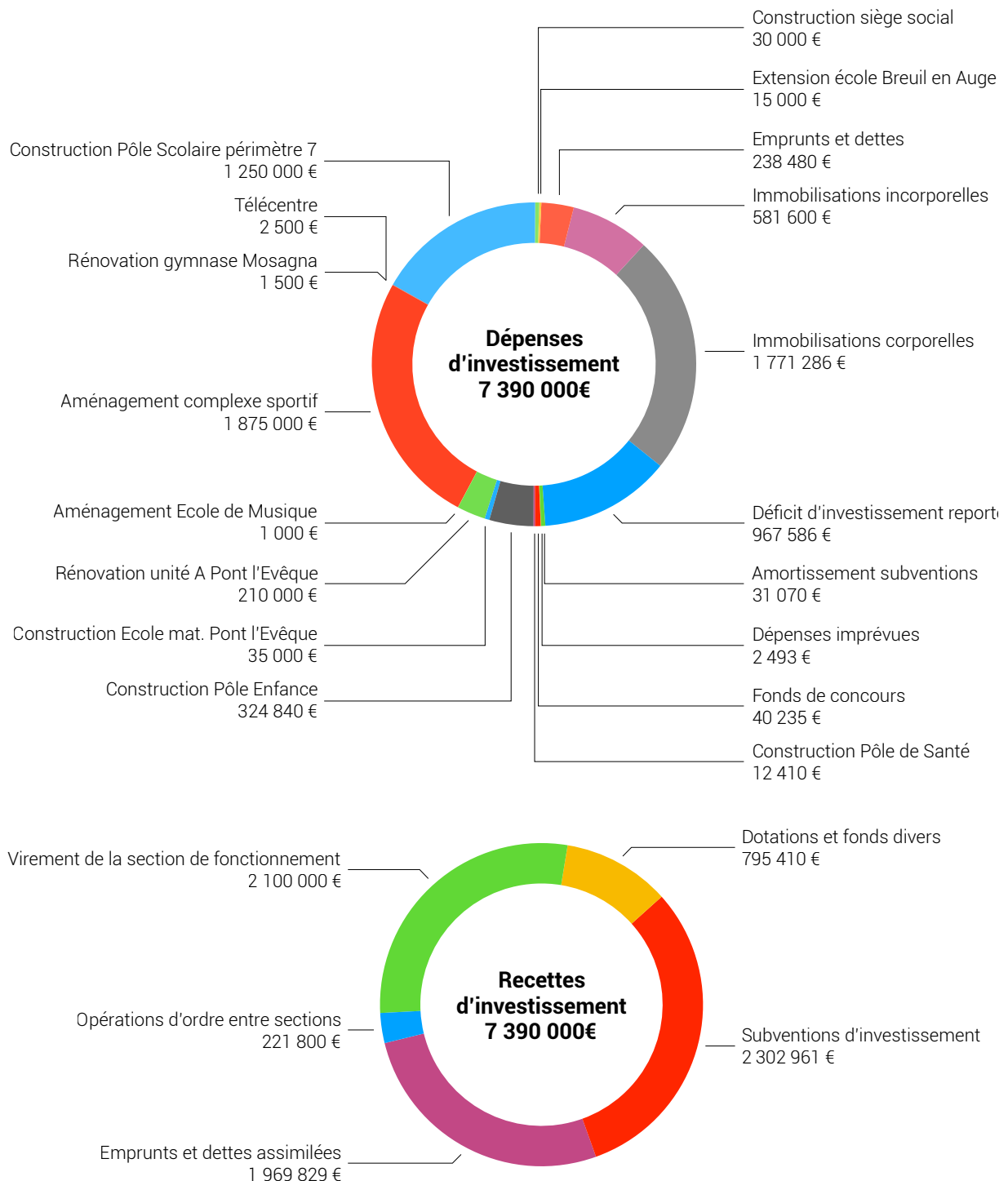


Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement par les recettes fiscales. Pour 2018, les taux ont été relevés de 2%, soit :



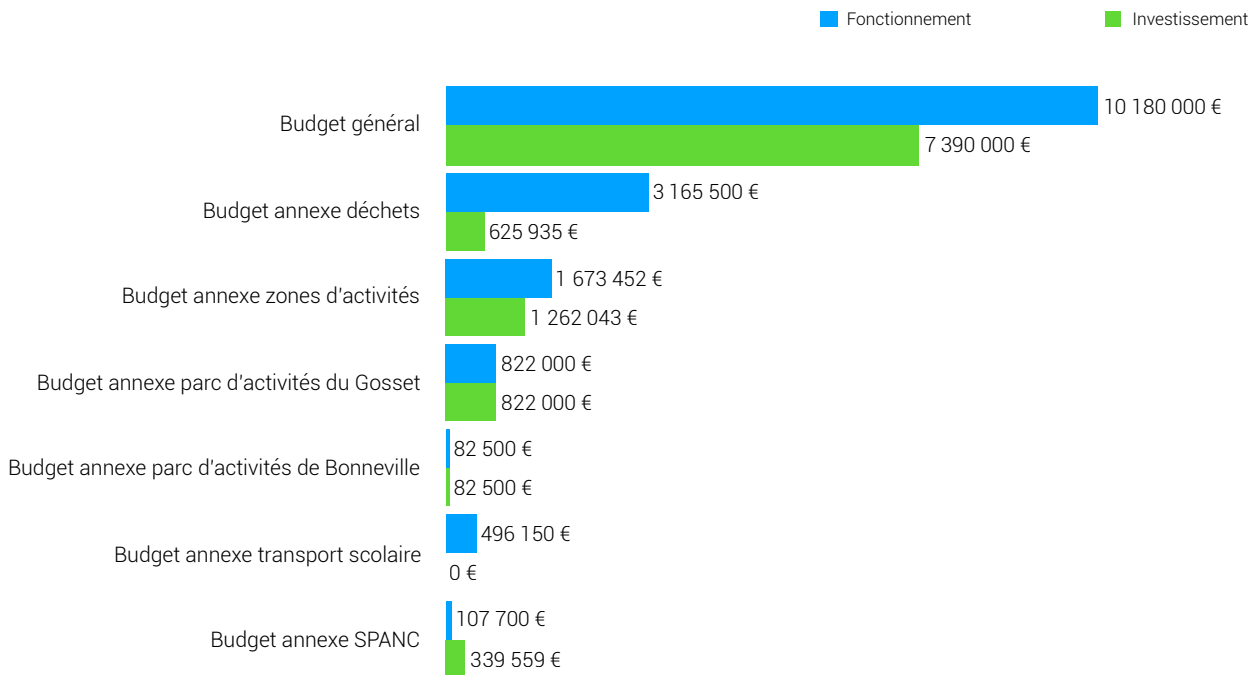
III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

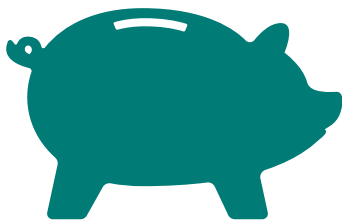


IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

Les budgets consolidés :



Les principaux ratios financiers :



	€/ habitant
Dépenses réelles de fonctionnement	389
Impôts	249,25
Recettes réelles de fonctionnement	452,33
Dépenses d'équipement	320,79
Encours dette	15,84
DGF	49,97

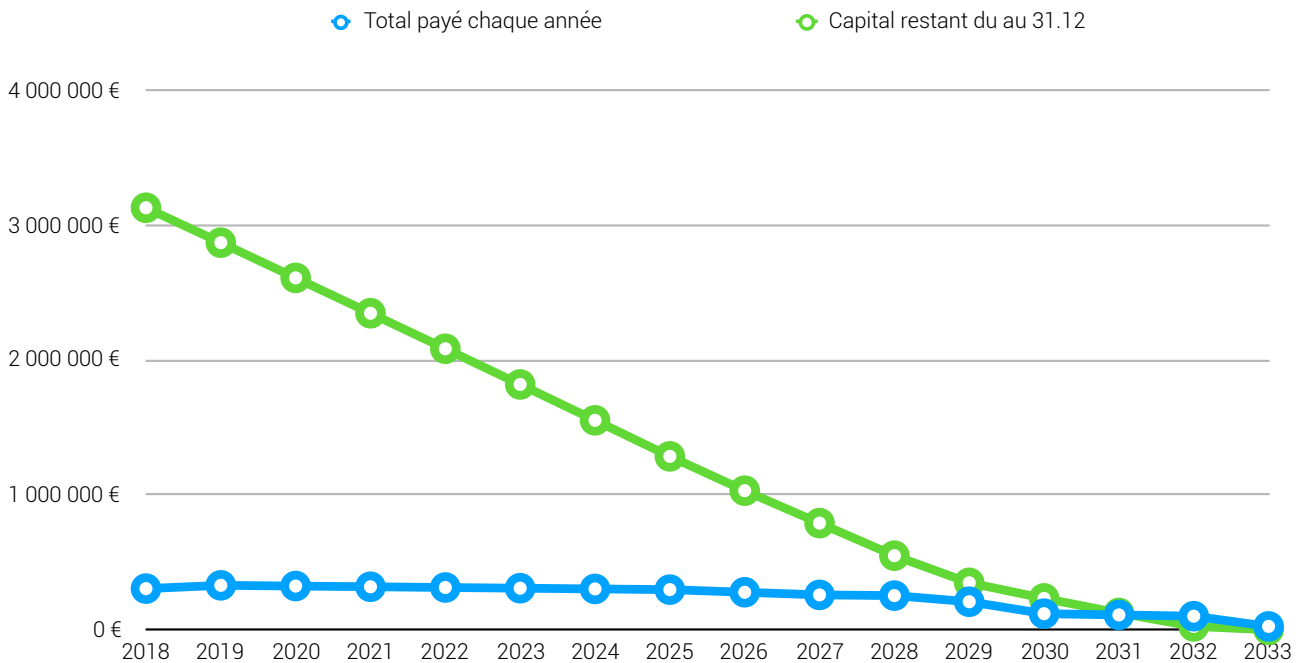
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

43 %

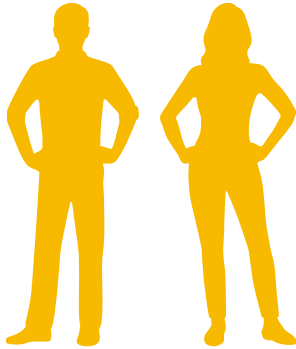
L'état de l'endettement au 31 décembre:



	Total payé chaque année	Capital restant du au 31.12
2018	305 479,97	3 131 721,58
2019	329 825,10	2 872 602,40
2020	324 506,56	2 611 358,45
2021	319 187,96	2 348 951,12
2022	313 869,37	2 085 340,40
2023	308 550,81	1 820 484,88
2024	303 232,24	1 554 341,73
2025	297 913,62	1 286 866,58
2026	278 398,72	1 032 275,57
2027	258 883,76	791 321,21
2028	253 565,18	549 992,29
2029	208 037,09	348 616,89
2030	119 532,60	232 973,25
2031	110 253,08	125 000,55
2032	100 973,72	25 000,59
2033	25 051,84	0



Les effectifs de la communauté de communes par service :



Service	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Scolarité	50	34
Périscolaire	19	7,14
Extrascolaire	2,5	1,99
Bibliothèque	5,5	4,20
Sport	5	4,41
Technique	3	2,79
Administratif	9,5	9,5
Urbanisme	1	1
Economique	0,5	0,5
Développement durable	6	6
Musique	13	5,73
TOTAL	115	77,26

Fait à Pont l'Évêque le 30 avril 2018

Le Président,
Hubert COURSEAUX